MANUEL DE TERRAIN SUR LES ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS ET SÉPARÉS

Chapitre 05



TABLEAU 3

PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DE LA SÉPARATION FAMILIALE

| Une approche éthique de l'évaluation exige |  | * Un engagement à prendre des mesures de suivi, au besoin. * Établir une procédure de référencement avant l'évaluation pour tout cas nécessitant un suivi ou des soins urgents. * S'abstenir d'agir si la communauté locale peut s'en sortir seule, à moins que ses actions ne violent les droits fondamentaux des enfants. * Éviter la création de fausses attentes. * Éviter les méthodes qui pourraient stigmatiser les enfants, les mettre en danger de quelque manière que ce soit où augmenter l'incidence de la séparation familiale. |
| --- | --- | --- |
| Les évaluations devraient idéalement être menées |  | * En utilisant différentes méthodologies parmi les différents segments de la population pour donner une image complète de la séparation ; Cependant, il faut éviter plusieurs évaluations du même type au même endroit. * Par une équipe ayant une formation et une expérience en matière de séparation des familles dans les situations d'urgence, y compris des méthodes d'évaluation, des entretiens adaptés aux enfants et le consentement éclairé. * Par des membres de l'équipe ayant une connaissance du contexte (en particulier, de la situation historique, sociale et politique), ou par des personnes parfaitement informées des problèmes de séparation préexistants dans la région. * En tenant compte de la confidentialité de l'information, en veillant à ce que tous les évaluateurs comprennent la nécessité de la confidentialité, à ce que des systèmes soient en place pour la transmission et le stockage sécuritaires des données et des renseignements recueillis, et à ce qu'une entente soit conclue à cet égard. * Avec la participation active des membres de la communauté touchée, y compris les enfants et les familles. Dans des circonstances fortement politisées, il est nécessaire de faire preuve de discernement dans le choix des membres de l'équipe qui peuvent souhaiter poursuivre leur propre programme. * D'une manière qui s'appuie sur les connaissances et la documentation existantes, en particulier les évaluations entreprises à l'étape de la préparation (voir le chapitre 5.1). * De manière qui engage la participation des enfants (lorsque cela est sûr, significatif et approprié), et qui tient compte de leurs opinions et de leurs souhaits, et qui soit sensible à l'âge, au sexe et à la culture, en utilisant des techniques d'écoute et d'entretien “adaptées aux enfants”. * En utilisant l'observation directe et les entretiens avec des informateurs clés auprès d'un large éventail d'informateurs et de leaders communautaires clés représentatif des genres, y compris les enfants, les chefs religieux, les groupes de femmes, les autorités locales et nationales, des enseignants, des agents de santé, les soldats, les autorités pénitentiaires, le personnel d'orphelinat et le personnel d'organisations locales et internationales. * Dans les endroits où les ENAS sont susceptibles d'être trouvés, y compris dans les hôpitaux, les prisons et toutes les formes de soins résidentiels. * De manière à sensibiliser la communauté, les autorités, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs aux questions liées à la séparation des familles. |
|  |  |
| Les  Évaluations devraient prendre en compte : |  | * Une analyse des causes et des modèles de séparation. * Le Nombre de tous les ENAS dans divers endroits, ventilés par âge et par sexe. * L’identification des groupes d'enfants particulièrement à risque, tels que les enfants handicapés ou atteints de maladies chroniques, associés aux forces armées ou aux groupes armés, ou en détention (ou dont les parents sont en détention), les enfants qui sont parents et chefs de famille, les adolescentes, les bébés et les très jeunes enfants * Information sur les pratiques locales et les types de dispositifs de prise en charge mis en place pour les ENAS avant et pendant la crise. * Les rapports ou preuves d'enfants disparus, y compris le nombre estimé et les causes potentielles (en veillant à ce que les enfants soient orientés, le cas échéant, vers d'autres organisations, telles que le CICR, pour les cas d'enfants portés disparus). * Les rapports ou preuves d'enfants retirés de leur communauté, y compris des estimations du nombre et des informations sur les personnes qui les enlèvent et pour quelle raison. * L’analyse des mesures prises par la communauté elle-même et ses ressources, telles que les membres de la communauté ayant des compétences transférables, tels que les travailleurs sociaux, ou les groupes de jeunes actifs, tels que les scouts. * L’analyse de l'impact potentiel des programmes d'aide sur l'unité familiale. * L’identification des facteurs susceptibles de provoquer de nouvelles séparations ou d'aggraver la situation des enfants déjà séparés, tels que les caractéristiques et les degrés de violence, les taux de mortalité, les déplacements, les conditions climatiques, l'absence de sécurité alimentaire et d'accès aux services de base, l'absence d'activités génératrices de revenus, le recrutement dans les forces armées ou les groupes armés, et la prise en charge en établissement. |

(Adapté de Comité international de la Croix-Rouge, Comité international de secours, Save the Children Royaume-Uni, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, World Vision, Principes directeurs interinstitutions relatifs aux enfants non accompagnés et séparés, CICR, 2004, p. 30-32)